

ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

suicide Question écrite n° 6617

Texte de la question

M. Yves Jégo appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé, sur la recrudescence des suicides dans notre pays. En effet, chaque année, 160 000 personnes en France tentent de se suicider. La France et le Japon sont même les pays de l'OCDE dont le taux de suicide est le plus fort (16,2 pour 100 000 habitants pour la France). Si ce taux est plus important chez les hommes que chez les femmes, c'est chez les jeunes qu'il est le plus inquiétant. L'INSERM dénombre environ 50 000 tentatives de suicide par an chez les moins de 26 ans et entre 800 et 1 000 décès annuels. Il convient de noter en outre que les ados qui essaient de mettre fin à leurs jours sont de plus en plus jeunes puisque leur moyenne d'âge est passée de 17/18 ans il y a vingt ans à 14-15 ans aujourd'hui. Ces chiffres semblent suffisamment inquiétants pour susciter une réaction des pouvoirs publics, d'autant plus qu'ils concernent tous nos concitoyens, quelle que soit leur niveau social. Il n'existe à ce jour aucune politique nationale de prévention du suicide et les statistiques restent très approximatives. C'est pourquoi il lui demande si elle entend prendre des dispositions pour recueillir des données cliniques sur ces tragédies, comme la création d'un observatoire et pour mener une politique de prévention du suicide.

Texte de la réponse

La prévention du suicide est un enjeu majeur de santé publique. Le suicide constitue la deuxième cause de mortalité (après les accidents de la circulation) chez les 15-24 ans. Un « programme national d'actions contre le suicide"a été lancé en 2011. Il porte une attention particulière à certaines populations plus vulnérables au risque suicidaire, comme les adolescents et les jeunes adultes. Toutefois, la prévention du suicide des jeunes doit être partie intégrante d'une politique globale. La santé mentale et la santé des jeunes sont deux priorités de la stratégie nationale de santé que la ministre des affaires sociales et de la santé entend déployer. Le suicide des jeunes sera une des thématiques traitées dans le cadre de cette stratégie globale. Un axe majeur du programme national d'actions contre le suicide est d'améliorer la qualité des données et le suivi des suicides et tentatives de suicides en population générale comme au sein de populations spécifiques (en milieu agricole, en milieu carcéral, dans le contexte professionnel...). Des projets pilotes sont en cours et devraient permettre de produire annuellement des taux de mortalité par suicide au sein des populations étudiées, d'observer leur évolution dans le temps afin de proposer et d'adapter des actions de prévention spécifiques. C'est pourquoi à ce stade d'avancement des travaux du plan suicide, qui analyse, dans un souci d'amélioration, l'ensemble des cadres d'intervention et les moyens à disposition des institutions déjà existantes, il semble prématuré d'envisager la création d'un observatoire des suicides. Enfin, les programmes de recherche contribuant à une meilleure connaissance des déterminants des actes suicidaires pour les personnes ayant réalisé plusieurs tentatives de suicide ou pour les tranches d'âge les plus à risque ainsi que les projets innovants de prévention du suicide sont favorisés par l'inscription de la prévention du suicide dans les priorités nationales de recherche, en particulier dans les programmes hospitaliers de recherche clinique.

Données clés

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE6617

Auteur : M. Yves Jégo

Circonscription : Seine-et-Marne (3e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 6617

Rubrique : Mort

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>9 octobre 2012</u>, page 5426 **Réponse publiée au JO le :** 4 décembre 2012, page 7157